



CONCOURS DE DECORATIONS EXTERIEURES DE NOEL 2024

REGLEMENT

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la commission communication de la Commune des Landes-Genusson, organise un concours sur le thème des décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues de la commune.

Article 1^{er} : PARTICIPATION

Sont admis à participer au concours, tous les habitants, commerces et services des Landes-Genusson s'étant préalablement inscrits, à l'exception des membres du Jury. Ce concours est gratuit.

Article 2 : DATES & INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour le concours sont ouvertes jusqu'au vendredi 13 décembre 2024 à 18h00 dernier délai. Passage du Jury le mercredi 18 décembre 2024. Résultats le vendredi 17 janvier 2025 lors des vœux de la municipalité. Inscriptions à déposer ou à envoyer à la mairie des Landes-Genusson ou par mail à emilie.pifteau@leslandesgenusson.fr

Article 3 : CATEGORIE

Ce concours est ouvert à tous les habitants, commerces et services de la commune dans le cadre de la décoration des maisons, des jardins et des vitrines.

Article 4 : CRITERES

Ne seront retenues que les décorations qui contribuent à l'esprit de Noël.

La notation sera effectuée en fonction de 4 critères :

1. La vue d'ensemble et l'agencement des décorations de Noël
2. Le sens de l'artistique (originalité)
3. La visibilité de la rue
4. Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergie

Article 5 : JURY

Le jury est composé de membres issus du Conseil Municipal, d'enfants.

Le jury passera voir les décorations en journée et de nuit afin d'attribuer les prix.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Article 6 : RESULTATS ET REMISE DES PRIX

Les résultats du concours seront communiqués le jour de la Cérémonie des Vœux en Janvier 2025. Des bons d'achat chez nos commerçants locaux sont à gagner.

Article 7 : DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire les photos de leurs illuminations et décorations, faire reproduire son nom, son image, sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

Article 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation, sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.



CONCOURS DE DECORATIONS EXTERIEURES DE NOEL 2024

DEMANDE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

NOM..... (en lettre majuscule)
PRENOM.....
ADRESSE.....
.....
TELEPHONE
ADRESSE MAIL..... (pas obligatoire)

Demande son inscription pour le concours de décorations extérieures de Noël 2024 et déclare accepter sans réserve le règlement du concours, ainsi que les décisions du Jury.

A LES LANDES GENUSSON, le 2024

Signature :

A déposer ou à envoyer à la mairie des Landes-Genusson ou par mail à emilie.pifteau@leslandesgenusson.fr, avant le vendredi 13 décembre 2024 à 18h00 dernier délai.